



PROCLAMATIONS.

Province du }
Canada. }

EDGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du *Canada*, nous avons jugé à propos de dissoudre le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au vingt-neuvième jour de Juillet prochain : Sachez maintenant qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial ; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit vingt-neuvième jour de Juillet prochain.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre Très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce vingt-troisième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la dix-huitième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER, G. C. C.